

Image not found or type unknown



Maintien de salaire en préavis

Par **valecava**, le **22/04/2012 à 10:20**

Bonjour,
Je suis actuellement en période de préavis suite à ma démission (3 mois).
Je suis également en arrêt maladie pour dépression d'où ma démission.
Ma question est de savoir si au delà de ma rémunération fixe, je vais toucher également un maintien de commissions ?
Ma période de préavis est-elle interrompue suite à cet arrêt maladie ?
Par avance merci et bonne journée.

Par **pat76**, le **22/04/2012 à 18:06**

Bonjour
La période de préavis n'est pas interrompue pendant votre arrêt maladie.
Quant au complément de salaire, s'agissant des commissions, il faut consulter votre convention collective afin de savoir si elle sont maintenues pendant un arrêt de travail pour maladie. (ou votre contrat si une clause y a été spécifiée)